

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2023)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Fondements de la politique belge de défense  
**Autor:** Kalajzic, Eric  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1055313>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Visite de troupes par la Ministre de la Défense belge, M<sup>me</sup> Ludivine Dedonder. © LaDéfense.  
Ci-dessous : L'auteur à Bandiagara (Mali), en février 2018, alors chef de cabinet du commandant de la MINUSMA. Photo via l'auteur.

*Belgique*

## Fondements de la politique belge de défense

**Colonel BEM Eric Kalajzic**

Directeur du Centre d'études sécurité et défense du Collège de défense de Bruxelles

**L**e Royaume de Belgique devrait atteindre les deux siècles d'existence en 2030. Ce moment constitue aussi l'objectif temporel d'une vision de sa politique de défense qui a été actualisée en 2021, avalisée par le gouvernement en 2022 et traduite dans une loi de programmation militaire mise à jour, puis développée par l'état-major de la Défense en quatre plans (POP,<sup>1</sup> STAR,<sup>2</sup> Quartiers du Futur<sup>3</sup> et DIRS<sup>4</sup>). L'agression russe en Ukraine, les tensions en Asie (Corées, Taiwan, mer de Chine méridionale), les flux de migrants illégaux, la détérioration constante de la sécurité en Afrique, au Moyen-Orient et dans le Caucase n'ont fait que confirmer les éléments qu'un comité stratégique,<sup>5</sup> constitué à l'initiative de Ludivine Dedonder, actuelle ministre de la Défense, a mis en avant dans deux rapports<sup>6</sup> présentés au Parlement en juin 2021.

Dans cet article, nous nous proposons de donner un aperçu des racines et éléments pérennes de la politique de défense de la Belgique. Nous débuterons par mettre en avant des facteurs géographiques, économiques, historiques et politiques indispensables pour comprendre son environnement sécuritaire et ses perceptions des menaces. Nous poursuivrons en soulignant les choix posés par les gouvernements belges successifs, au-delà des clivages

politiciens. En particulier, nous examinerons les partenariats, les capacités structurantes et les perspectives pour la reconstruction des forces armées belges. Nous terminerons par les défis principaux rencontrés et à résoudre.

### Facteur géographique

Pays de taille modeste d'une superficie de 30'528 km<sup>2</sup> (soit une surface terrestre de 30.278 km<sup>2</sup> et une surface maritime de 250 km<sup>2</sup>), il se classe 141<sup>e</sup> au niveau mondial et 19<sup>e</sup> en Europe. La Belgique possède un atout important : une façade maritime de 67 km sur la Mer du Nord.



A la suite du Traité de Londres de 1839, la Belgique partage des frontières terrestres avec la France (620 km), les Pays-Bas (450 km), l'Allemagne (167 km) et le Grand-Duché du Luxembourg (148 km). Quant aux frontières maritimes, ses voisins sont les Pays-Bas (80 km), la France (56 km), mais aussi la Grande-Bretagne (41 km), ce que d'aucuns oublient.

Sans frontières naturelles, ni obstacles géographiques majeurs présentant des caractéristiques défensives, le pays est cependant structuré culturellement par deux fleuves : l'Escaut et la Meuse.

<sup>1</sup> POP : 'People our Priority'. Plan global pour le personnel de la Défense (voir Plan POP, plan global pour le personnel de la Défense, le moteur du département | Ludivine Dedonder (belgium.be)).

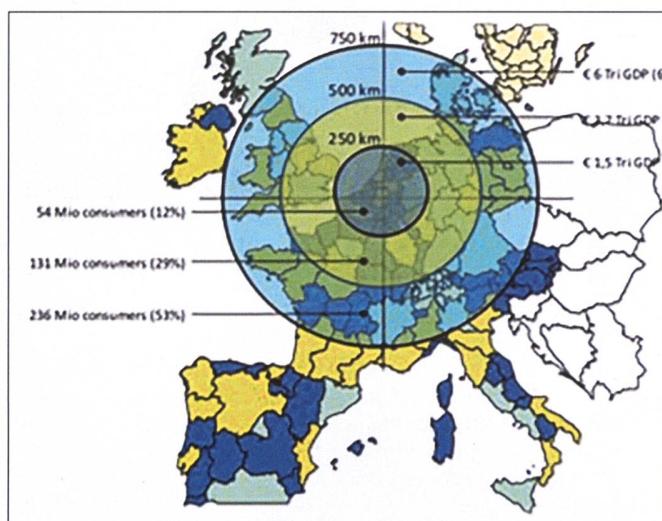
<sup>2</sup> STAR : Security & Services, Technology, Ambition, Resilience (voir Plan STAR | Ludivine Dedonder (belgium.be)).

<sup>3</sup> Quartiers du Futur : voir Beldefnews | Le quartier du futur (mil.be).

<sup>4</sup> DIRS : Defence, Industry and Research Strategy, voir Beldefnews | La ministre de la Défense présente la Stratégie belge de Défense, d'Industrie et de Recherche (mil.be).

<sup>5</sup> Comité stratégique : voir Constitution d'un Comité stratégique afin d'actualiser la Vision Stratégique pour la Défense et la loi de programmation militaire | Ludivine Dedonder (belgium.be)

<sup>6</sup> 'Environnement de sécurité 2021-2030' et 'Vision stratégique 2030' : Environnement de sécurité 2021-2030 – vision stratégique 2030 – IRSD-KHID-RHID (defence-institute.be).



Belgique: Une localisation économiquement avantageuse.  
Antwerp-Brussels region, Belgium's logistical heart | WDP,  
consulté le 20 septembre 2023. Illustrations complémentaires:  
voir De haven van Antwerpen (wko.at)

## Facteur économique

Sixième pays de l'UE par son PIB/habitant<sup>7</sup> en 2022, la Belgique dispose de ports de mer importants ('Anvers-Zeebrugge' – seconde place en Europe pour le cargo, après Rotterdam et avant Hambourg, Ostende, Gand), d'un réseau de voies de communication étayé (routier, ferroviaire, canaux et liaisons fluviales (ainsi, le port autonome de Liège est le second port fluvial européen après celui de Paris). Peu le savent, mais le Royaume de Belgique dispose de la quatorzième flotte commerciale mondiale. En outre, le pays possède également cinq aéroports de classe internationale (Zaventem, Bierset, Charleroi-Sud, Ostende et Deurne). La mobilité dans toutes les directions est donc aisée. Ce sont des atouts importants pour un pays à l'économie libérale ouverte, sans interventionnisme significatif de l'Etat sur les marchés et dépendant du commerce extérieur, essentiellement avec ses grands voisins. En cas de tensions, son territoire peut être aisément menacé par ces derniers, surtout si ceux-ci veulent étendre leur influence ou contrôler son territoire dans un but impérialiste de conquête, d'influence, de passage ou pour assurer leur sécurité. N'oublions jamais que «*la marge de sécurité pour un pays, c'est la marge de danger d'un autre*».<sup>8</sup>

## Facteur historique

Durant les premières années de son existence en tant qu'état indépendant, la Belgique a eu des rivalités d'intérêts territoriaux essentiellement avec les Pays-Bas. Mais les Belges, principalement au nord du pays, et ce essentiellement pour des raisons historiques<sup>9</sup> et culturelles,<sup>10</sup> ont toujours été méfiants vis-à-vis du grand voisin occidental: la France.

Pourtant, c'est de l'est que viendront les invasions qui remettent en cause les architectures de sécurité avec lesquelles la Belgique a dû composer pour assurer la protection de son intégrité territoriale, de sa population et son indépendance politique: une neutralité perpétuelle imposée mais garantie (1830-1914), une alliance défensive avec la France (1920-1936), une neutralité choisie à 360 degrés (1936-1940).

En effet, après avoir connu un régime de neutralité imposée mais garantie par les Puissances européennes (Grande-Bretagne, Prusse, Autriche, Russie et France) après la Révolution belge, le pays a été sauvé par la France face à la tentative de retour des Hollandais. Ensuite, les gouvernements ont dû constater, après les illusions de 1870-1871, que le système de sécurité mis en place, qui avait semblé fonctionner lors du conflit franco-prussien, n'était pas du tout effectif. L'Allemagne du Kaiser Guillaume II a en effet violé sa parole et envahi le sol national dès l'aube du 4 août 1914. S'en suivra une occupation presque complète de quatre longues années. Après la libération de tout le territoire, le gouvernement belge souhaitait par-dessus tout prévenir toute nouvelle invasion. Il s'est trouvé face à un dilemme. D'une part, il souhaitait établir un traité défensif contre l'Allemagne, mais celui-ci devrait s'appliquer uniquement dans le cas d'une agression militaire non provoquée. D'autre part, les politiques belges voulaient aussi éviter que le pays ne devienne un protectorat de la France, crainte pérenne, et ne soit entraîné dans une nouvelle guerre par une nation alliée qui voudrait, à tout prix, faire respecter les termes du traité de Versailles.<sup>11</sup> La France, de son côté, voulait impliquer les Belges dans l'occupation de la Rhénanie prévue pour quinze ans par la Société des Nations et souhaitait disposer du soutien militaire belge en cas de conflit. Le pacte franco-belge fut négocié en avril 1920 et signé le 7 septembre de la même année<sup>12</sup>. La participation des Britanniques, qui avait été demandée, fut rejetée par le gouvernement de Londres qui ne voulait pas se lier les mains sur le continent. Il est à noter que les termes de cet accord restèrent secrets.<sup>13</sup> Le traité fut formellement abrogé en 1936 par suite de la

<sup>9</sup> Le comté de Flandre a eu pour suzerain le Roi de France jusqu'au traité de Madrid [1526] qui le verra passer aux Habsbourg d'Espagne. Le territoire belge servira longtemps de champs de bataille à toute l'Europe et de passage entre la France et ses ennemis. N'oublions pas qu'à l'époque la logistique était réduite et que les troupes vivaient sur le pays ! Louis XIV en reconquerra une partie sur les Espagnols et le comté cessera définitivement d'exister en 1795 par la conquête des Pays-Bas autrichiens par les Français.

<sup>10</sup> Hégémonie du français comme langue de la diplomatie et de la classe dirigeante (aristocratie et bourgeoisie), ainsi que l'influence de Paris dans les arts, les sciences, la vie sociale, la philosophie au détriment des dialectes flamands, de la langue néerlandaise et d'une identité propre.

<sup>11</sup> DENI John, Alliance Management and Maintenance: Restructuring NATO for the 21<sup>st</sup> Century, Ashgate, 2007, 13p.

<sup>12</sup> HUGHES Judith M., To the Maginot line, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2006, p67.

<sup>13</sup> DELFORGE Paul, 7 septembre 1920 : accords d'états-majors franco-belges, Institut Destrée, Connaitre la Wallonie, consulté le 20 mars 2020.

<sup>7</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830288>

<sup>8</sup> FIORINA Jean-François, Note hebdomadaire d'analyse géopolitique 189, *Comprendre les enjeux stratégiques*, Ecole de management, 9 juin 2016, consulté en ligne le 20 septembre 2020 (CLES-100 (notes-geopolitiques.com)).

volte-face unilatérale belge<sup>14</sup> sous l'impulsion de Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères. Le Royaume de Belgique adoptera alors une neutralité à 360°, préférant construire des fortifications, augmenter significativement les effectifs de ses forces armées et tenter d'assurer sa neutralité par la diplomatie auprès des pays voisins, espérant de la sorte échapper à une nouvelle guerre, conséquence d'un possible enchaînement funeste par suite des alliances conclues.

Le délai pour constituer une force suffisante, l'organiser, l'équiper et l'entraîner ne suffira pas. Combiné aux événements de 1940 et aux atermoiements du gouvernement belge, la capitulation belge laissera des traces amères dans les rapports avec la France. En effet, le 10 mai 1940, pour la seconde fois, les troupes allemandes visant leur ennemi héritaire, l'Hexagone, passèrent une fois de plus par la Belgique. Quatre années d'occupation suivront, marquées par une seconde « *Flamenpolitik* »<sup>15</sup> qui continuera à saper les bases d'une cohésion nationale déjà fragile. Cette fois, pas une parcelle du territoire, à l'exception notoire du Congo, seule colonie du pays, et des territoires sous tutelle en Afrique centrale, le Rwanda et l'Urundi, n'échapperont à l'envahisseur ! Pour les quatre<sup>16</sup> ministres du gouvernement réfugiés à Londres, il est clair que le concept de neutralité, tant imposée que choisie, a vécu ! L'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Belgique devront, après la victoire, être garanties par un système de sécurité international inspiré par l'esprit du traité de Locarno de 1925, visant à assurer la sécurité collective en Europe et les frontières de l'Allemagne, considérée comme le fauteur de troubles principal. Toutefois, craignant toujours les ambitions françaises, la Grande-Bretagne était vue comme la nation qui devait diriger la future alliance.

Pour le gouvernement belge en exil à Londres, l'intégrité territoriale du Royaume ne se jouait pas seulement en Europe, mais aussi en Afrique. Grâce aux ressources du Congo belge, il disposait d'un atout majeur après la défaite de mai 1940. Grâce à elles, l'Etat belge a pu contribuer à l'effort de guerre des Alliés. Sachant l'opposition américaine au système colonial, la crainte était de se voir confisquer par les Anglo-Saxons le contrôle de la colonie. Effectivement, les Américains percevaient l'Afrique comme un immense marché pour leurs produits industriels excédentaires et souhaitaient transformer les Africains en consommateurs. En ce qui concernait le Congo en particulier, cet objectif paraissait incompatible avec l'organisation de l'économie congolaise, mise en place pour satisfaire l'industrie belge en matières premières. Ceci plaide pour un rapprochement de la Belgique avec d'autres puissances coloniales, principalement la Grande-Bretagne, mais aussi la France libre et les Pays-Bas.

Au sortir de la guerre, les principaux axes de la politique belge furent par conséquent la participation à l'ONU, la consolidation des solidarités nées de la guerre au sein de l'Europe (traité de Dunkerque en 1947 entre la France et

la Grande-Bretagne, traité de Bruxelles en 1948 établissant l'Union occidentale, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en 1949, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, les Accords de Paris, la tentative de la Communauté européenne de défense (CED) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en 1954, en passant par la recherche d'un rôle actif de médiateur, tâche délicate pour un petit pays voué à une certaine forme d'alignement au sein de diverses alliances. Nous retrouvons ainsi les trois étages évoqués dès 1941 pour le système de sécurité à déployer après la victoire : mondial, régional et local. Ajoutons encore que la notion de « petit pays » était toute relative jusqu'au 30 juin 1960, date de la proclamation de l'indépendance du Congo, voire décembre 1962, moment où les troupes de l'ONU prendraient le contrôle d'Elisabethville (l'actuelle Lubumbashi), ville principale du Katanga, siège notamment de l'Union minière du Haut Katanga (devenue la Générale des Carrières et des Mines [Gécamines] en 1967). En effet, l'existence d'une Belgique d'outre-mer, riche en divers minéraux stratégiques, dont l'uranium essentiel pour le projet Manhattan, ainsi qu'en ressources végétales, perçue comme solidaire de la Métropole, permettait d'exercer une influence certaine et de faire entendre sa voix dans le concert des nations, tant en Europe qu'au niveau mondial.

## Facteur politique

Au début de 1945, les regards n'étaient pas d'abord tournés vers l'Afrique mais bien vers l'Allemagne. Le gouvernement belge estimait que la sécurité de la Belgique devait reposer sur une alliance aussi étroite que possible avec la Grande-Bretagne, sur le maintien de bonnes relations avec la France, malgré les nombreuses hypothèses qui pesaient sur les rapports avec elle, l'amélioration des contacts avec l'URSS et les Etats-Unis, les deux superpuissances, et le renforcement des liens entre les petits pays voisins par la création du Benelux. A la veille de la capitulation de l'Allemagne, le gouvernement belge ne considérait pas l'appui des Etats-Unis comme une certitude et encore moins une évidence ! Le risque lui paraissait bien réel de voir le retour en force du courant isolationnisme américain récurrent au sein d'une partie de la population américaine. De plus, il lui semblait très improbable que les Etats-Unis aient l'intention de maintenir de nombreuses troupes et capacités militaires en Europe après la fin du conflit. Ce sont les raisons pour lesquelles il fallait privilégier une alliance européenne étroite, dirigée contre l'Allemagne, à caractère politique, économique et militaire : déjà une approche intégrée ! La Belgique souhaitait s'aligner sur la Grande-Bretagne, arbitre et garant traditionnel sur le continent européen d'un équilibre la protégeant de l'influence et des appétits français et offrant des débouchés commerciaux par son approche du libéralisme capitaliste. Enfin, pour se faire entendre des puissances européennes et américaines, il fallait s'appuyer sur les accords liant les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Grand-Duché du Luxembourg) grâce au poids démographique, économique, territorial de ce groupement d'intérêts.

En 2023, la Belgique, entourée de partenaires, ne risque plus une invasion directe et son intégrité territoriale est protégée par une politique d'alliance à trois niveaux : mondial (ONU), régional (OTAN et UE), local par des relations bilatérales affermies avec les pays voisins. Le Benelux, du fait du développement de l'UE, est à présent un peu moins pertinent, mais joue toujours un rôle important comme laboratoire et banc d'essai. Il n'en reste pas moins que

<sup>14</sup> COLLIGNON Alain, Politique d'indépendance (de la) au retour de la neutralité (1936-1939), CegeSoma, voir: Politique d'indépendance (de la) au retour à la neutralité (1936-1939) (belgiumwwii.be)

<sup>15</sup> DE WEVER Bruno, Flamenpolitik, CegeSoma, voir: Flamenpolitik (belgiumwwii.be)

<sup>16</sup> Albert De Vleeshauwer, Camille Gutt, Hubert Pierlot et Paul-Henri Spaak.



Les forces spéciales sont engagées sur le territoire mais sont également fréquemment projetées. © BELGA.

nous avons pu observer que lorsque les trois pays font front ou alliance avec d'autres « petits » au sein de l'UE ou de l'OTAN, ils « pèsent » sur les décisions ou les orientations !

En ce qui concerne l'Allemagne, les craintes sont d'un autre ordre qu'en 1945. Personne ne pense qu'elle est susceptible de redevenir une puissance négative à court et moyen terme. Pourtant, la montée des populismes de droite, la fragilisation de l'UE face au problème migratoire et à la crise économique mondiale, une Europe sans la Grande-Bretagne pour contrebalancer la relation franco-allemande de plus en plus déséquilibrée et asymétrique, la tentation de prendre une place géopolitique et militaire en accord avec son poids économique, son penchant pour l'Europe centrale et orientale, ses liens particuliers avec la Russie et la fragilité relative de son « modèle » économique font que les Européens continuent à suivre de très près ce grand pays, craignant un repli nationaliste égoïste sur lui-même au détriment d'une logique européenne seule capable de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. En effet, face à la nouvelle configuration du monde, bipolarité entre la Chine, étoile montante du siècle mais fragile, et les Etats-Unis, puissance déclinante, de plus en plus polarisée et tournée vers ses fractures internes, mais restant encore la première mondiale, l'Europe, fractionnée, retournant à ses démons du nationalisme, travaillée par les populismes, sera de plus en plus marginalisée aux plans démographique, économique, militaire et diplomatique. Un Etat-carrefour, puissance modeste, comme la Belgique peut cependant jouer un rôle de médiateur et d'*honest broker*, en conseillant utilement ses deux grands voisins du continent et en veillant à garder en phase la Grande-Bretagne avec le continent, aidé par ses partenaires du Benelux.

## Choix posés

A l'issue de la chute du mur de Berlin et de l'implosion de l'URSS, les gouvernements successifs belges ont voulu profiter de ce qui a été qualifié de « dividendes de la paix ». Le service militaire obligatoire à raison d'un fils par famille, instauré depuis 1909, était peu apprécié dans la population et était devenu inégalitaire, réduit à des périodes trop courtes pour instruire les conscrits sur les systèmes d'armes complexes. Le choix a donc été fait de passer à une armée de métier, modulaire et projetable dès 1993, sans toutefois abroger les lois sur les obligations militaires des citoyens. La Belgique a été une des premières nations à professionnaliser sa défense dès la fin de la Guerre froide, puis à chercher à rationaliser sans cesse l'organisation militaire, aiguillonnée par les coupes budgétaires successives. En effet, durant presque 30 ans, le budget du département de la Défense a été utilisé comme la variable d'ajustement du gouvernement fédéral.

La Belgique a fait le choix de la participation et de la présence multinationale. Au-delà de la seule politique de défense, c'est l'Etat belge dans son ensemble qui se tourne vers les autres pays européens, vers les institutions européennes, vers le reste du monde. La Belgique s'expose ainsi davantage sur la scène internationale<sup>17</sup>. Contrairement à la Suisse, elle n'a pas choisi une position de retrait, de distanciation et de neutralité ! Les soldats belges sont couramment amenés à servir des intérêts communs et généraux, plus larges que ceux de leur Etat afin de soutenir la stabilité et la coexistence pacifique. Depuis 1992, ils ont été engagés dans les Balkans, en Somalie, au Rwanda, au Liban, en Afghanistan, en Afrique centrale et de l'Ouest. Ils sont fréquemment engagés dans des unités mixtes multinationales comme c'est le cas actuellement en Lituanie (avec l'Allemagne) et en Roumanie (avec la France) dans le cadre de la présence renforcée de l'OTAN sur son flanc est.

La Belgique a également choisi de faire partie, avec les Etats-Unis, du club des cinq nations<sup>18</sup> de la « vieille Europe<sup>19</sup> », capable de mener des frappes nucléaires aériennes avec des bombes américaines, sous le statut de la double clé, jouant ainsi un rôle actif dans la dissuasion. Cela a bien entendu des conséquences au niveau du choix des plateformes aériennes. Ainsi, le F-35A a été choisi comme successeur du F-16. Il est à souligner que la France considère l'arme nucléaire comme un atout stratégique purement national, dont elle ne partage pas la souveraineté ! Bien d'autres facteurs ont guidé ce choix : large interopérabilité au sein de l'OTAN, fiabilité des industriels impliqués, coalition d'utilisateurs, entraînement conjoint selon la doctrine américaine.

En matière de partenariats, les marines belges et néerlandaises sont fortement intégrées au sein d'une structure appelée Amiral BENELUX (ABNL<sup>20</sup>), disposant des mêmes types de navires : frégates et chasseurs de mines. En ce qui

<sup>17</sup> JAKUBOWSKI Sébastien, « Une politique de défense résolument internationaliste : le cas de la Belgique », Ed. La Documentation française, in *Les Champs de Mars*, 2007/1 (N°18), p40.

<sup>18</sup> Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Turquie.

<sup>19</sup> Pour paraphraser les propos de Donald Rumsfeld, secrétaire d'état à la Défense en janvier 2003 pour caractériser la position de la France et de l'Allemagne vis-à-vis de l'attaque de la coalition contre l'Irak : voir Vieille et jeune Europe, selon Donald Rumsfeld | Les Echos

<sup>20</sup> Voir : Composante Marine de la Défense | La Défense (mil.be)

concerne les forces spéciales, la Belgique est impliquée avec le Danemark et les Pays-Bas dans une structure de commandement conjointe non-permanente (C-SOCC<sup>21</sup>) pleinement opérationnelle depuis 2021. La composante aérienne belge assure en alternance avec celle des Pays-Bas la mission QRA<sup>22</sup> au-dessus du territoire du BENELUX, une partie de ses avions de transport<sup>23</sup> sont mis à la disposition de l'EATC.<sup>24</sup> Un A400 M luxembourgeois complète la flotte de transport belge, avec son personnel complètement intégré au sein du Wing de transport belge. Enfin, au niveau de l'armée de terre, le projet CaMo, pour capacité motorisée, un partenariat stratégique fort avec la France, existe depuis 2019. Il ne s'agit pas seulement d'acquérir les mêmes véhicules (*Griffon, Jaguar, Caesar* notamment), de partager la formation, la logistique, mais surtout l'échange d'informations est possible, dans le cadre du projet Scorpion, directement et automatiquement, sur le terrain et ce à différents niveaux hiérarchiques, rendant les modules français et belges complètement interopérables. Les Luxembourgeois et les Belges armeront prochainement (en 2025) un bataillon de reconnaissance et d'intervention commun.

## Défis principaux

Revenant de loin, la Belgique est en train de renouveler tous ses matériels majeurs. Le plan STAR reprend et approfondit les choix effectués en 2016. Au niveau budgétaire, il s'agit d'abord d'augmenter les dépenses de défense progressivement vers 2% du PIB en 2035. Pour cela, une loi de programmation militaire a été votée afin de garantir et consolider dans le temps les orientations politiques prises.

Une composante « Cyber-Influence » est en train d'être développée. Elle s'appuiera notamment sur une réserve cyber et des logiques de coopération interministérielle, ainsi que public-privé.

Si la modernisation capacitaire de l'armée de terre est bien réelle, elle reste dépendante, outre des budgets, de la capacité à recruter et à fidéliser le personnel, ce qui constitue un défi dans le marché de l'emploi belge. Dans ce cadre, il est envisagé d'engager plus de civils au sein de la Défense afin de s'occuper des tâches dites « *corporate* » (gestion des ressources humaines et matérielles, achats, contrats, logistique non-opérationnelle, infrastructure, etc.). En priorité, il s'agira de reconstruire des capacités de tirs directs (cavalerie), de tirs indirects (artillerie de campagne et artillerie anti-aérienne, ainsi que C-UAS), de génie (pontage et franchissement), logistiques de théâtre pour ne citer que les plus importantes.

A ce stade, la composante aérienne doit passer du F-16 au F-35A, recevoir des MQ-9B-*Sky Guardian* et développer les moyens pour participer à la capacité AGC (Alliance Ground Surveillance) de l'OTAN.

<sup>21</sup> C-SOCC: Composite Special Operations Component Command. La création de ce C-SOCC a permis aux trois pays associés d'atteindre la taille critique pour fournir, un an sur quatre, une structure de commandement « forces spéciales » affectée à la Force de réaction de l'OTAN (NRF, pour « *NATO Reaction Force* »). Le C-SOCC sera principalement activé pour des opérations de l'OTAN, mais également pour d'autres missions internationales.

<sup>22</sup> QRA: Quick Reaction Alert

<sup>23</sup> 7 Airbus A400 M, essentiellement.

<sup>24</sup> EATC: European Air Transport Command, un commandement opérationnel interarmées dont la mission est de mettre à disposition commune les moyens aériens (transport, ravitaillement et évacuation sanitaire – plus de 220 plateformes) des pays membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas) et basé à Eindhoven.

A côté des 34 F-35A prévus, de nouveaux programmes ont été lancés pour acquérir 5 appareils STOL<sup>25</sup> au profit du SOR,<sup>26</sup> ainsi que 3 appareils de transport léger. 15 hélicoptères légers, essentiellement destinés aux opérations aéromobiles devraient remplacer les NH-90 TTH et les derniers Agusta A109. 8 à 10 hélicoptères lourds, certifiés pour les opérations spéciales, doivent compléter la flotte des voitures tournantes. Le souci majeur sera là aussi au niveau du recrutement et de la fidélisation du personnel, essentiellement technicien, sur un marché de l'emploi en recherche de ce genre de profils.

Au niveau de la marine, deux programmes d'acquisition ont démarré : l'un relatif aux frégates anti-sous-marines, sous la direction des Néerlandais, l'autre pour le remplacement des chasseurs de mines tripartites, sous la direction des Belges au profit des deux marines. S'y ajoute aussi l'acquisition de capteurs et d'effecteurs pour la protection des ports, ainsi que la reconstitution d'une capacité de fusiliers marins.

Le plan STAR constitue la réforme la plus importante lancée depuis la fin de la Guerre froide. Pourtant, si l'effort réalisé est important, en particulier du point de vue budgétaire, il est encore perçu comme insuffisant. Il s'agit en fait essentiellement d'un rattrapage pour trente années de désintérêt politique pour les problèmes de défense.

Il faudrait augmenter la masse de manœuvre et de combat générale, sans oublier l'indispensable logistique. Clairement, ce ne sera pas possible avec uniquement des professionnels, bien que des efforts aient été entrepris via le plan POP (People our priority). Il faut donc envisager d'autres options comme l'introduction d'un concept adapté de *cTotal Defence* » des Scandinaves, avec l'introduction d'un service citoyen renforçant la mobilisation sociétale pour augmenter la résilience générale, le retour d'une conscription militaire, au moins partielle, ainsi que des partenariats privé-public (PPP) différenciés, par exemple au niveau des sociétés privées de sécurité, d'informatique, de transport, de logistique, de travaux publics, de pêche et de commerce maritime.

Un autre souci important est la constitution de stocks, la disposition d'infrastructures et des moyens pour les gérer, la nécessité de disposer de stocks mobiles étant donné les élongations logistiques pour intervenir sur les flancs de l'Alliance et de l'UE. Les réserves disponibles de munitions sont particulièrement critiques ! La guerre en Ukraine a montré à suffisance que celles-ci constituent un levier d'efficience pour les opérations. Il est certain que des concepts managériaux comme *Just as Needed, Just in Time, le Pooling* doivent être abandonnés.

Des questions se posent également en matière de drones, mais aussi de capacités chenillées et encore bien d'autres qui dépassent le cadre de cet article.

Quoi qu'il en soit, les fondamentaux belges restent d'actualité, avec un degré d'intégration européenne qui devrait encore se renforcer, en particulier avec la France, les Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

E. K.

<sup>25</sup> STOL: Short Take-Off and Landing

<sup>26</sup> SOR: Special Operations Regiment, grande unité formée autour du noyau du groupe des forces spéciales et formée essentiellement par deux bataillons para-commandos et les centres d'entraînement dédiés.